

Acheteurs des produits de la pêche et de l'aquaculture : venez compléter vos connaissances

de la facturation et de la traçabilité

(mentions obligatoires, modalités d'acquittement, lien avec les

Notes de vente...)

Lundi 25 octobre 10h-11h30 au Port

Direction de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités

Direction de la mer
Sud océan Indien



Pourquoi ?

- ✉ Actualiser vos connaissances des obligations réglementaires de la facturation et de la traçabilité
- ✉ Sécuriser, lorsque vous effectuez des demandes, votre accès aux aides européennes (FEAMP / FEAMPA)

Comment ?

- ✉ Grâce à une formation gratuite adaptée au secteur des produits de la pêche
- ✉ Effectuée par la DEETS en lien avec la DMSOI

Où?

- ✉ A la salle de réunion du Grand Port Maritime de La Réunion, 2 rue Evariste de Parry au Port (salle de réunion du rez-de-chaussée)

Inscrivez-vous à 1 créneau horaire – pour participer **l'inscription est obligatoire**

Par téléphone : 02 62 70 31 29 de 8 H à 15 H.

Par mél au service des affaires économiques de la DMSOI :

ae.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

Lundi 25 octobre
2021
10h à 11h30

Acheteurs des produits de la pêche et de l'aquaculture
(jauge = 27 personnes)

Une session complémentaire pourra être ajoutée si la jauge est atteinte.

La formation aura lieu dans le strict respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique disponible).

